

Accord de partenariat de pêche CE/Seychelles: possibilités de pêche et contrepartie financière. Protocole UE/Seychelles

2013/0375(NLE) - 20/03/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la pêche a adopté à l'unanimité le rapport de Maria do Céu PATRÃO NEVES (PPE, PT) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne les Seychelles.

La commission recommande que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion du protocole.

Dans un souci de transparence, les députés demandent toutefois à la Commission de :

- transmettre au Parlement les informations pertinentes sur les réunions scientifiques conjointes et les réunions de la commission mixte visées à l'accord de partenariat, notamment les procès-verbaux et les conclusions qui s'y rapportent, ainsi qu'un rapport annuel sur la mise en œuvre effective du programme d'aide sectorielle pluriannuel du protocole ;
- permettre la participation de représentants de la commission de la pêche du Parlement européen, en qualité d'observateurs, aux réunions de la commission mixte de l'accord de partenariat.

Les députés demandent enfin à la Commission de présenter au Parlement européen et au Conseil, lors de la dernière année d'application du protocole et avant l'ouverture de négociations destinées à son renouvellement, un rapport d'évaluation *ex post* sur son application, y compris l'analyse du niveau d'utilisation des possibilités de pêche et l'évaluation du rapport coûts avantages du protocole, ainsi qu'un rapport concernant les éventuelles contraintes pesant sur les activités de pêche et les préjudices subis par la flotte de l'Union européenne dans la zone économique exclusive des Seychelles **en raison des actes de piraterie commis dans cette région de l'océan Indien**.